

Avenir Telecom SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur la réduction du capital**

**(Assemblée Générale Mixte du 2 août 2023 -
résolution n° 11)**

PricewaterhouseCoopers Audit
Les Docks-Atrium 10.1,
10, place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 2

Antoine OLANDA
Mas de l'Amandier
Chemin de la Serignane
13530 Trets

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital
(Assemblée Générale Mixte du 2 août 2023 - résolution n°11)**

Avenir Télécom SA
Les Rizeries
208 boulevard de Plombières
13581 Marseille cedex 20

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 36 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour réaliser cette opération.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération conduisant à réduire le capital de votre société par voie de réduction de la valeur nominale des actions jusqu'à 0,01 euro au maximum.

Fait à Marseille et Trets, le 11 juin 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Didier Cavanit

Didier Cavanité

 *Antoine Olanda*

Antoine Olanda